
ADMISSION PREMIERE / TERMINALE - Lycée Masséna

Le lycée Masséna est un lycée de secteur, il accueille en priorité les élèves montants (déjà scolarisés au lycée).

Connaitre votre zone de sectorisation <https://www.ac-nice.fr/inscription-au-lycee-dans-les-alpes-maritimes-121861>

Pour les élèves ayant déménagé et habitant sur le secteur, sous réserve de places disponibles, le lycée peut accueillir d'autres élèves. Les familles doivent déposer un dossier de candidature, ils seront étudiés début juillet.

Dans tous les cas, les élèves devront maintenir leur inscription dans leur établissement d'origine.

SITUATION SCOLAIRE	PROCEDURE
Lycée public ou privé sous contrat	Envoyer les 3 derniers bulletins ainsi que le justificatif de domicile (bail ou avis d'imposition uniquement) au secrétariat du Proviseur Adjoint : massena.secretariat.eleves@ac-nice.fr Après le 3 ^{ème} trimestre, envoyer l'avis de passage du 3 ^{ème} trimestre. La réponse ne sera pas donnée avant début juillet (du 5 au 10 juillet)
Enseignement CNED (100%)	
Arrivée de l'étranger – Lycée AEFÉ	
Lycée privé hors contrat ou instruction dans la famille	S'adresser au lycée public de secteur (lien ci-dessus) pour une évaluation de maîtrise de la langue française et du niveau scolaire.
Arrivée d'un pays étranger - Etablissement non AEFÉ	Elève moins de 16 ans : S'adresser au lycée public de secteur (lien ci-dessus) pour une évaluation de maîtrise de la langue française et du niveau scolaire. Si l'élève n'a pas encore d'adresse dans l'académie, s'adresser à casnav06@ac-nice.fr
	Entre 16 et 18 ans : S'adresser au CIO de Nice pour une évaluation de maîtrise de la langue française et du niveau scolaire. CIO de Nice 266 avenue de Californie 06300 NICE / Arrêt tram ligne2 CARRAS - Cio.nice.centre@ac-nice.fr - Tel : 04 93 88 84 10